



Association THAT

Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive

Procès-verbal de l'assemblée générale du 16/03/2024

Ont participé (22) : Gabriella Aragione ; Adrien Bresson ; Alice Cosme-Thomas ; Clémence Cuvellier ; Valérie Fauvinet-Ranson ; Nastasia Fouillet ; Florence Garambois-Vasquez ; Hélène Grelier-Deneux ; Christophe Guignard ; Maria Kanava ; Sylvie Labarre (à distance) ; Delphine Lauritzen ; Mohammed-Arbi Nsiri ; Virgile Mayo ; François Mottais ; Gianluca Piscini ; Vincent Puech ; Paul Stoklosa ; Céline Urlacher-Becht ; Gaëlle Viard ; Françoise Vinel ; Vincent Zarini.

Étaient excusés et représentés (20) : Agnès Aliau-Millaud ; Nicole Belayche ; Nicole Blanc ; Halima Benchikh-Lehocine ; Marie-Odile Boulnois ; Silvia Condorelli ; Régis Courtray ; Héloïse Durofil ; Marie-Christine Fayant ; Michel Festy ; Benoît Gain ; Pierre Jaillette ; Luciana Furbetta ; Marietta Horster ; Jérôme Lagouanère ; Stanislas Kuttner-Homs ; Dominic Moreau ; Marie Pauliat ; Bernard Pouderon ; Jean-Marc Vercruysse.

L'assemblée générale de l'association Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive s'est tenue le samedi 16 mars 2024 dans les locaux de la Sorbonne (salle F366). Elle a été précédée d'une session scientifique co-organisée par Adrien Bresson et Florence Garambois-Vasquez intitulée « Femmes de savoir, femmes de pouvoir dans l'Antiquité tardive ».

- I) Rapport moral du président
- II) Rapport financier des trésorières
- III) Nouvelles demandes d'adhésion
- IV) Demandes de subvention

- V) Rapport sur l'activité et la commercialisation de la RET
- VI) Questions diverses

La séance, ouverte à 15h15, commence par la distribution des pouvoirs, au nombre de 17. Delphine Lauritzen, vice-présidente de l'association procède ensuite à la lecture du rapport moral du président, François Ploton-Nicollet, retenu à Toulouse pour le congrès de la SEMEN-L.

- I) Rapport moral du président

Chers collègues, chers amis,

Un concours de circonstances malheureux m'interdit d'être parmi vous ce jour. J'en ai de vifs regrets et vous prie de m'en excuser. Je remercie vivement notre vice-présidente Delphine Lauritzen d'avoir accepté de présider l'Assemblée générale annuelle de notre association et de me prêter sa voix le temps de ce rapport moral, ce qui me permet, malgré la distance de vous rendre compte des activités de THAT pendant l'année qui s'est écoulée depuis notre dernière assemblée générale, en date du 18 mars 2023.

Le nouveau bureau, élu en 2023, s'est réuni deux fois, les 27 novembre et 15 février derniers. Il a par ailleurs assuré la continuité administrative de l'association, en lien avec l'équipe précédente. Au secrétariat, François Mottais a assuré la transmission de l'information scientifique avec régularité, grâce à un tuilage pour lequel notre ancien secrétaire Gianluca Piscini s'est rendu disponible. Je les en remercie vivement l'un et l'autre, tout comme Alice Cosme, qui a repris en main le site Internet et a lancé, dès son entrée en fonction, une opération de dépoussiérage et de mise à jour de l'information disponible en ligne.

La vingt-troisième livraison de notre bulletin annuel, datée de 2023, a été diffusée le 30 décembre dernier, à temps pour servir d'étrennes de nouvel an. Cette synthèse si utile a été accomplie par Luciana Furbetta, avec la disponibilité et la gentillesse qu'on lui connaît, et je suis heureux de l'en remercier en votre nom à tous. J'invite par ailleurs les membres à lui indiquer avec régularité leurs changements de situation et leurs nouveaux axes de recherche. Surtout, j'encourage les responsables de « grands chantiers » à donner des nouvelles régulières de l'avancée de ces travaux collectifs.

Je ne m'étendrai pas sur les publications de *RET*, qui font l'objet d'un point spécifique de l'ordre du jour, si ce n'est pour saluer le travail du comité de direction et du secrétariat de rédaction, et pour rappeler brièvement que la onzième toison a été clôturée à la fin de l'année dernière, que la douzième a été immédiatement ouverte, que parallèlement a paru, grâce à l'efficacité d'Hélène Grelier-Deneux et de Françoise Vinel, le dixième supplément thématique, constitué des actes de la session scientifique de mars 2021 (*La Bible, les Pères et l'histoire de la langue grecque – Hommage à Marguerite Harl*). Grâce aux efforts de notre vice-présidente Valérie Fauvinet-Ranson, les abonnements institutionnels à la RET ont repris avec un dynamisme remarquable, ce qui alimente les finances de notre association. Je tiens par ailleurs à rappeler que la *Revue* est celle de THAT et de ses membres. J'invite donc chacun de vous à présenter des articles à la publication pour alimenter les numéros.

Beaucoup plus complexe que nous ne l'avions primitivement imaginé, la commercialisation de la RET par le biais de la plateforme Amazon est un sujet d'actualité depuis plusieurs années déjà, mais je suis heureux de vous annoncer que, grâce aux efforts de Stanislas Kuttner-Homs, d'Anthony Glaise, qui a accepté de l'assister dans cette tâche, et de Delphine Lauritzen, cette affaire est près d'aboutir : nous devrions pouvoir diffuser deux volumes d'ici peu.

Comme vous l'aurez remarqué à la lecture de l'ordre du jour, notre assemblée générale ne comporte pas cette année la traditionnelle remise du Prix Pierre-Louis Malosse. Le bureau a en effet dû renoncer à le décerner cette année, du fait du retard accumulé dans la publication des mémoires précédemment primés. La résorption de ce retard est en cours et devrait permettre la réouverture du prix en 2025 ou, au plus tard, en 2026.

Pour donner suite à une idée que notre collègue Sébastien Morlet avait suggérée au bureau, j'ai écrit le 20 décembre dernier au doyen du groupe lettres de l'Inspection générale ainsi qu'aux présidents de jury des agrégations externe de lettres classiques, externe de grammaire et interne de lettres classiques, pour demander une meilleure prise en compte des auteurs grecs de l'Antiquité tardive dans les programmes de concours. On remarquait en effet que les programmes de 2022 et 2023 étaient marqués par un classicisme extrême qui risquait de laisser croire que la littérature tardive était une spécificité latine. Grâce au travail de Sébastien Morlet, d'Hélène Grelier et de Delphine Lauritzen, j'ai pu joindre, à titre de suggestion, une liste commentée de treize textes, depuis Philon d'Alexandrie jusqu'à Procope

de Gaza, présentant, par leurs dimensions comme par leurs enjeux culturels et esthétiques, toutes les qualités requises pour figurer au programme. Ce courrier est resté à ce jour sans réponse officielle, mais j'ai quelque raison de croire qu'il a été attentivement considéré.

Enfin, la session scientifique qui a eu lieu ce matin est à inscrire au bilan moral de l'année que nous clôturons. À quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes, Florence Garambois-Vasquez et Adrien Bresson l'ont organisée autour du thème « Femmes de savoir, femmes de pouvoir dans l'Antiquité tardive ». Selon les habitudes de notre association, ils ont réussi, avec un budget limité, à réunir cinq intervenant d'horizons très divers. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude la plus vive. S'ils en sont d'accord, je souhaite ardemment que les actes en soient publiés sous forme d'un cahier thématique dans la *Revue des études tardo-antiques*.

Vous priant une nouvelle fois d'accepter mes excuses pour mon absence, je cède la parole à nos trésorières, pour la présentation de notre comptabilité annuelle, en les remerciant du soin avec lequel elles ont veillé pendant l'année écoulée sur les finances de notre association.

François Ploton-Nicollet

Le rapport moral est mis au vote par le secrétaire :

- qui s'abstient ? [personne]

- qui vote contre ? [personne]

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

II) Rapport financier des trésorières

Bilan financier pour l'année 2023

I. Perspective globale

Le **solde disponible au début de l'exercice 2023** se montait à **5989,25 euros** (vs 4710,29 euros au début de l'exercice 2022).

	Recettes	Dépenses	Solde
2023	2580 €	2961,21 €	-381,21 €
2022	3080,00 €	1801,84 €	1278,16 €
2021	4679,12 €	2608,98 €	2070,14 €
2020	2395,80 €	2514,75 €	-118,95 €
2019	2645 €	1445,33 €	1199,67 €
2018	2081,76 €	1519,43 €	562,33 €
2017	2471,92 €	2389,04 €	82,88 €
2016	2604,58 €	2532,48 €	72,10 €

A la date du 31 décembre 2023, le compte de l'association était créditeur de **5607,84 € (+62,27 € d'argent liquide)**.

Ce très bon bilan global tient, comme celui de l'année 2021 :

- aux revenus générés par les abonnements à la *RET* même si ce montant a considérablement diminué pour les raisons qu'on verra ;
- d'autre part, aux nombreuses publications toujours en attente.

En revanche, les subventions accordées lors des AG précédentes ont toutes été versées en 2023 (le paiement de plusieurs d'entre elles avait été différé en raison de la crise COVID ; le retard accumulé est désormais résorbé).

Si l'on examine dans le détail les recettes et les dépenses advenues en 2023, le tableau est néanmoins plus contrasté qu'il n'y paraît à première vue. Un chiffre doit d'emblée nous alerter : le solde annuel qui est, en 2023, débit de 381,21 euros. Voyons pourquoi.

II. Recettes : vision d'ensemble (2580 € vs 3080,00 € en 2022 et 4679,12 € en 2021)

Premier constat : les recettes ont considérablement diminué en 2023.

1. Les cotisations

La baisse observée tient, tout d'abord, à la diminution des recettes issues des cotisations. Ces recettes s'élèvent à **2265 € en 2023** (vs **2580 €** en 2022 ; **2430 €** en 2022 ; **2315 €** en 2021 et **2330 €** en 2020).

Pour mémoire, ce dernier chiffre était en nette augmentation par rapport à toutes les années antérieures, notamment 2018 où seulement 1825€ avaient été reçus ; 1985€ en 2017.

Quant à l'augmentation importante observée en 2023, elle était due à l'augmentation du montant de la cotisation, de 20 à 25 € pour les dites « personnes morales ».

De fait, le nombre d'adhérents à jour de cotisation a fortement diminué en 2023 : l'association comptait 79 adhérents à jour de cotisation fin 2023 (contre 94 en 2022 et 111 fin 2021, mais 83 en 2019 ; 87 en 2018 ; 93 pour 2017 ; 99 en 2016). Il nous faudra, cette année, relancer de manière plus systématique les adhérents en retard de cotisation : nous le ferons avec courtoisie et une certaine souplesse avant l'été.
NB : Les cotisations s'élevaient au nombre de 113 en 2014 ; 110 en 2013 (sur 140 membres en 2013), 90 cotisations en 2012 ; 87 en 2011 ; 83 en 2010 ; 56 en 2009.

Une constante de ces dernières années : l'association s'enrichit régulièrement de nouvelles adhésions ;

par ailleurs, certains adhérents ne cotisent pas d'une année sur l'autre.

2. Les abonnements de soutien à la *RET* (la revue étant gratuite)

La diminution des recettes tient aussi à l'apport financier moindre qu'ont constitué, en 2023, les **abonnements de soutien souscrits par diverses bibliothèques à la *RET***.

Pour mémoire, ces abonnements sont gérés par Valérie Fauvinet-Ranson que nous remercions chaleureusement pour tout le travail accompli. Ils incluent l'accès à la toison annuelle de la *RET* et aux *Suppléments* (mais non au volume de la collection P.-L. Malosse paru à ce jour).

La formule proposée depuis trois ans maintenant aux bibliothèques est la suivante :

- l'année 2020 (50 € pour tous les numéros parus en 2020).
- l'année 2021 (50 € pour tous les numéros à paraître en 2021).
- un abonnement annuel rétrospectif (50 € par an). Année(s) demandée(s) :
- un abonnement rétrospectif pour la totalité des numéros parus (300 €)

Voici le détail des **abonnements souscrits en 2023** :

N°	Date facture	Organisme	Montant	Date de règlement
1	30 janvier	Bibl. universitaire de Fribourg (Suisse)	50	20 février
2	20 mars	Bibl. de la Sorbonne	50	1 ^{er} juin
3	22 mars	Bibliotheek Rijksuniversiteit Groningen	50	29 mars
4	20 octobre	Yale University Library	50	1 ^{er} novembre
5	5 novembre	Librairie Erasmus <i>RET</i> suppl. 3, 2014 EN ΚΑΛΟΙΣΚΟΙΝΟΠΡΑΓΙΑ	40	14 décembre
6	6 novembre	Princeton University Library	50	20 novembre
		Total	290 euros	dont 40 euros < un volume imprimé

Il s'agit, comme on le voit, essentiellement d'abonnements annuels, et non plus d'abonnements rétrospectifs comme il y en a eu plusieurs au cours des années précédentes ; l'apport financier est, logiquement, bien moins important.

Pour comparaison, voici le détail des abonnements souscrits en 2022 (les abonnements rétrospectifs sont signalés en bleu) :

N°	Date facture	Organisme	Montant	Date de règlement
1	5 janvier	Fribourg (Suisse)	50	31 janvier
2	18 janvier	Pavie	50	28 février
3	22 avril	Groningen	350	21 octobre
4	13 octobre	Yale University Library	50	9 novembre
5	26 novembre	Princeton University Library	50	16 novembre
6	22 novembre	Université de Liège	50	23 décembre
		Total	600 €	+ 50 euros (facture 11/2021)

Et le détail des abonnements souscrits en 2021 :

N°	Date facture	Organisme	Montant	Date de règlement
1	1-février	Sorbonne (remplace facture 02/2020)	350	20-octobre
2	2-février	ENS	350	13-juillet
3	3-février	Princeton	100	18-février
4	4-février	EFA	100	16-février
5	2-mars	Bâle	50	26-mars
6	2-mars	Fribourg	50	15-mars
7	16-septembre	Yale	350	6-octobre
10	12-octobre	Yale	50	17-novembre
11	15-octobre	Ecole nationale des Chartes	100	2-décembre
12	27-novembre	Liège	50	11-mars-2022
13	27-décembre	Sorbonne (RET 2022)	50	
		Total	1600	1550 € perçus en 2021

A titre de comparaison : 50€ en 2020 – 150 euros en 2019 ; 100€ pour 2018-2019 et 50€ pour 2019-2020 par anticipation

=> La tendance observée lors du bilan financier précédent (pour l'année 2022) se confirme : on constate une diminution de cette 'manne financière' par rapport aux années précédentes. La redynamisation de cette source de recettes doit être repensée parallèlement à la question de la diffusion et de la commercialisation des volumes de la *RET*. Il faudra aussi réfléchir à la commercialisation des volumes issus du prix Pierre-Louis Malosse (modalités / prix de vente). Nous préconisons une nouvelle fois, dans le cas des bibliothèques, une commercialisation au format numérique, comme pour les autres volumes (*RET* et *Suppléments*).

III. Dépenses, vision d'ensemble (2961,21 € vs 1800,84 € en 2022 et 2608,98 € en 2021)

Le montant des dépenses a été en nette haute en 2023. Il a même été supérieur, comme on l'a vu, aux crédits, ce qui n'est guère rassurant au vu des importantes dépenses prévues mais non advenues.

Bilan des principales dépenses de 2023 :

1. **Cinquième édition du Prix P.-L. Malosse** : 400 € attribués à la lauréate 2023 (Mme Giada di Giuseppe)

2. **Frais de mise en page de la RET** (versements à Arun Maltese) : 400 € pour le numéro 10 de la *RET* (2020/2021)

NB : Théoriquement, l'association a l'habitude de verser un forfait annuel 400€ pour la publication de 12 articles dans la Revue (voire plutôt 13). Ce point a été rappelé lors de l'AG du bureau du 16 novembre 2017.

Cette source de dépense reste anormalement peu élevée ; il est inquiétant qu'aucun numéro de la tomainon normale de la *RET* n'ait été financé en 2023. Sur les trois types de volumes publiés, seuls les suppléments paraissent de manière régulière, et ce à coût zéro depuis trois ans puisque les frais de publication ont été pris en charge par les universités où exercent les organisateurs des sessions scientifiques 2019, 2020 et 2021 ; la tomainon normale et les volumes de la collection Pierre-Louis Malosse continuent en revanche d'accuser un gros retard.

Le rythme de publication de la tomainon normale de la *RET* est d'autant plus alarmant que le volume 12 (2022/2023) compte, à la date de l'AG (le 14 mars 2024), à peine deux articles.

3. Frais de transports et frais de repas (AG) : 387,92 €

4. Cotisation à l'Association Antiquité-Avenir : 75 €

5. Frais d'hébergement internet du site THAT et de la *RET* (somme avancée par A. Moreau) et rémunération d'A. Moreau (300 euros) : au total, 451,73 €

6. Versement de quatre subventions : 1200 € (4X300 €)

Les quatre subventions, toutes d'un montant de 300 €, sont les suivantes :

- Voyage à Naples organisé par Valérie Fauvinet (avril 2023) ;
- Colloque Sophau 2023 ;
- Publication de la monographie de Gianluca Piscini ;
- Rencontres de Patristique 2023.

Ce type de dépense a bien repris en 2023, avec un rattrapage des subventions dont le versement avait été différé suite à la crise COVID.

7. Frais bancaires : 3,88 euros / mois, soit 46,56 euros / an.

IV. Bilan des comptes 2023 :

Si on fait :

- d'une part, le total des dépenses : 2961,21 euros

- d'autre part, le total des crédits : 2580 euros,

on voit que **l'exercice 2023 est légèrement déficitaire (-381,21 €).**

Ce solde négatif doit être relativisé pour deux raisons :

1° nous avons versé en 2023 des subventions accordées lors d'AG antérieures qui n'avaient pas encore été débloquées ; 2° le solde réel de l'association était largement positif au 31 décembre 2023 : **5607,84 € (+62,27 € d'argent liquide)**

V. PROSPECTIVE : Budget 2024

Les perspectives pour le budget 2024 doivent toutefois nous inciter à la prudence. De fait, en dépit du solde largement créditeur du compte de l'association, des dépenses importantes restent programmées ou ont déjà été engagées.

Tout d'abord, d'importants **frais de publication** sont à toujours prévoir : **3200 euros** [ce chiffre, qui ne diminue pas d'une année à l'autre, montre l'ampleur du retard pris dans les publications !]

RET 2022/2023 : 400 € ; *RET* 2023/2024 : 400 €

Mémoires PPLM (édition 2020 à 2022) : 800 (2020 Mahé) – 800 (2021 Cosme et Stoklosa) – 400 (2022 Godlewski) – 400 (2023 Di Giuseppe)

Pour mémoire : il est souhaitable que les organisateurs de la session scientifique soient, si possible, en capacité de financer par leurs institutions (universités...) le *Supplément* issu de la session scientifique.

A cela s'ajoutent :

- les **frais liés à la gestion du site de l'association** (300 € – rémunération d'A. Moreau) et hébergement du site OVH (150 €)

- les **frais bancaires** : 50 euros

- la **cotisation versée à l'association Antiquité-Avenir** : 75 euros

- le **financement de la session scientifique 2024** : 1000 euros

- les **frais liés à l'AG 2024** : 500 euros

- les **subventions qui seront accordées lors de l'AG 2024** (organisation de colloques et/ou publication) : deux demandes ont été reçues, ce qui représente potentiellement une dépense de 600 euros, sur la base des 300 euros accordés, de manière forfaitaire, aux demandes acceptées ces dernières années.

=> Les dépenses déjà effectuées ou prévues s'élèvent, hors publications (3200 euros), à 2675 euros (soit un montant total de 5875 euros si toutes les publications devaient être financées) ! Si l'on se base sur les chiffres de l'année 2023, les crédits générés par les cotisations et la commercialisation de la *RET* permettront à peine de couvrir les dépenses hors publications ; ces dernières seront financées sur les sommes provisionnées au cours des années précédentes.

* * * * *

En conclusion, nous souhaiterions une nouvelle fois alerter sur le retard pris dans les publications ; cela n'a pas seulement pour conséquence d'immobiliser une partie de l'argent disponible sur le compte de l'association, mais aussi d'entraver la commercialisation de la *RET* : il est impossible de démarcher de nouvelles bibliothèques si la tomaison annuelle de la revue ne paraît pas. Par ailleurs, la revue risque, comme nous en alerte Luciana Furbetta depuis plusieurs mois, de ne plus être reconnue comme une revue de Classe A par l'ANVUR (Agenzia nazionale di valutazione del sistema universitario e della ricerca).

Le dynamisme de la revue est consubstantiel de celui de l'association : si le retard pris dans les publications continue de s'accumuler, le manque à gagner qui en résulte impactera, à moyen terme, la capacité de l'association à soutenir des manifestations et des publications scientifiques, et à financer elle-même une session scientifique de qualité comme celle qui nous a été proposée cette année.

Une solution serait de solliciter davantage les membres de l'association pour qu'ils publient dans la *RET* et proposent à la revue des dossiers thématiques de cinq à dix articles. La publication est rapide et gratuite : tout le monde y « trouverait son compte » ! Cette possibilité contribuerait peut-être, du reste, à mobiliser les adhérents et à les inciter, parallèlement aux rappels que nous allons lancer, à cotiser de manière plus régulière.

ANNEXE – Détail des crédits/débits pour l'année 2023

		Débits	Crédits
06/01/2023	Cotisation		25
09/01/2023	Cotisation		25
10/01/2023	Frais gestion CME	3,88	
11/01/2023	Cotisation		25
12/01/2023	Cotisation		25
31/01/2023	Cotisation		20
10/02/2023	Frais gestion CME	3,88	
12/02/2023	Cotisation		25
13/02/2023	Cotisation		50
14/02/2023	Cotisation		165
15/02/2023	Cotisation		160
16/02/2023	Cotisation		50
20/02/2023	Abonnement Université de Fribourg		50
20/02/2023	Cotisation		60
23/02/2023	Cotisation		60
24/02/2023	Cotisation		25
26/02/2023	Cotisation		25
27/02/2023	Cotisation		50
28/02/2023	Cotisation		75
01/03/2023	Cotisation		40
02/03/2023	Cotisation		25
03/03/2023	Cotisation		50
06/03/2023	Cotisation		25
08/03/2023	Cotisation		25
09/03/2023	Cotisation		25
10/03/2023	Frais gestion CME	3,88	
10/03/2023	Cotisation		25
13/03/2023	Cotisation		60
14/01/1900	Cotisation		30
15/01/1900	Cotisation Antiquité/Avenir	75	
15/03/2023	Remise chèques de cotisation		410
18/03/2023	Prix Malosse Di Giuseppe	400	
19/03/2023	Repas AG 2023	147,1	
20/03/2023	Cotisation		50
23/03/2023	Frais AG D. Lauritzen	240,82	
24/03/2023	Cotisation		25
26/03/2023	Subvention Voyage Fauvinet	300	
26/03/2023	Subvention Sophau 2023	300	
28/03/2023	RET Suppl. 10 2021/22	400	
29/03/2023	Abonnement univ. Gröningen		50
04/04/2023	Cotisation		50
10/04/2023	Frais gestion CME	3,88	

10/05/2023	Frais gestion CME	3,88	
15/05/2023	Cotisation		25
29/05/2023	Cotisation		25
30/05/2023	Cotisation		25
01/06/2023	Abonnement Bibliothèque Sorbonne		50
07/06/2023	Cotisation		55
12/06/2023	Frais gestion CME	3,88	
28/06/2023	Remise chèques de cotisation		310
04/07/2023	Cotisation		30
10/07/2023	Frais gestion CME	3,88	
31/07/2023	Cotisation		25
10/08/2023	Frais gestion CME	3,88	
11/09/2023	Frais gestion CME	3,88	
10/10/2023	Frais gestion CME	3,88	
20/10/2023	Cotisation		25
01/11/2023	Abonnement Yale University Library		50
10/11/2023	Frais gestion CME	3,88	
19/11/2023	Subvention publ ^o Piscini	300	
19/11/2023	Rbt et rétribution A. Moreau (site THAT)	451,73	
20/11/2023	Abonnement Princeton University Library		50
05/12/2023	Cotisation		50
11/12/2023	Frais gestion CME	3,88	
14/12/2023	Vente RET Suppl. 3, 2014		40
22/12/2023	Subvention Rencontres patristique	300	
30/12/2023	Cotisation		15

Compte rendu rédigé par Céline Urlacher-Becht et H. Grelier-Deneux

Sylvie Labarre, Christophe Guignard et Mohammed Elarbi Nsiri quittent la séance à 16h.

Le rapport financier est mis au vote.

qui s'abstient ? [la trésorière et la trésorière adjointe]

qui vote contre ? [personne]

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions (celles des trésorières).

III) Nouvelles demandes d'adhésion

Delphine Lauritzen donne la parole à François Mottais, secrétaire, pour qu'il présente à l'assemblée les demandes d'adhésion reçues au cours de l'année.

Une seule nouvelle demande d'adhésion est présentée cette année :

Louis-Jean TISSOT

Doctorant à l'Université de Fribourg et à Sorbonne Université

Axe de recherche : *Opus imperfectum in Matthaëum*

Parrainé par : Franz MALI et Alexey MOROZOV

La demande, qui avait au préalable été soumise à l'approbation du Bureau, est mise au vote et confirmée à l'unanimité par l'AG, devenant donc effective.

IV) Demandes de subvention

Delphine Lauritzen donne la parole à François Mottais pour qu'il présente à l'assemblée les demandes de subvention soumises à l'approbation de l'AG.

L'association a reçu deux demandes de subvention

- 1) Françoise Vinel et Gabriella Aragione demandent une subvention de 400 euros pour leur journée d'étude « Les Scholies sur l'Apocalypse attribuées à Origène à la lumière de la tradition manuscrite », organisée le 13 juin 2024 à Strasbourg.
- 2) Adrien Bresson demande une subvention de 300 euros pour l'organisation d'une séance du séminaire « Genre et hétéronormativité dans les sources depuis l'Antiquité. Approches méthodologiques », organisée les 18 et 19 avril 2024 à Saint-Étienne.

La demande de Françoise Vinel et Gabriella Aragione est mise au vote, pour un montant de 300 euros.

Qui s'abstient ? 2

Qui s'oppose ? [personne]

La demande est approuvée à l'unanimité moins deux abstentions (les deux organisatrices).

La demande d'Adrien Bresson est mise au vote.

Qui s'abstient ? 1

Qui s'oppose ? [personne]

La demande est approuvée à l'unanimité moins une abstention (l'organisateur).

Hélène Grelier-Deneux fait remarquer qu'il serait bon que les trésorières soient informées avant l'AG de ces demandes de subvention afin de pouvoir mieux anticiper les dépenses.

V) Rapport sur l'activité et la commercialisation de la RET

Delphine Lauritzen se charge de présenter ce rapport. Le bilan des réunions de la RET est globalement positif et le chantier avance bien, avec l'aide notamment d'Anthony Glaise et de Stanislas Kuttner-Homs ; la souplesse proposée par Amazon avec l'impression à la demande est particulièrement bienvenue. Comme précédemment convenu en réunion de bureau, il est prévu de proposer une couverture uniformisée pour les volumes de la RET afin de conférer une identité visuelle forte à la collection, mais de laisser un peu plus de latitude, notamment avec une image – libre de droits – en couverture pour les volumes de la collection Pierre-Louis Malosse. Par ailleurs, Delphine Lauritzen est heureuse de faire part à l'assemblée de deux bonnes nouvelles : d'une part, la collection Pierre-Louis Malosse est « débloquée » et devrait s'enrichir prochainement des volumes 2 et 3 à l'automne ; du volume 4 en début d'année prochaine ; et du volume 5 au printemps 2025. D'autre part, la parution – sous la forme d'un dossier thématique du numéro courant de la RET – de la session scientifique sur la prosopographie organisée par Vincent Puech l'année dernière devrait être effective cet automne.

Les avancées des différents dossiers seront étudiées lors de la prochaine réunion du bureau de la RET.

VI) Questions diverses

Appel pour l'organisation de la prochaine session scientifique : Gabriella Aragione propose une session sur les cohabitations religieuses en Italie ostrogothique, en privilégiant une approche interdisciplinaire. Cette proposition est très bien accueillie, Delphine Lauritzen en remercie Gabriella Aragione.

Suit une série d'annonces de publications :

- Gianluca Piscini annonce la publication d'une monographie tirée de sa thèse de doctorat (« *J'ai lu, j'ai compris, j'ai condamné* » *Aspects littéraires de la polémique antichrétienne antique*, Éditions du Cerf, 2024).
- Gaëlle Viard annonce la publication d'une nouvelle monographie (*Naissance du discours sur les édifices chrétiens dans la littérature latine occidentale. D'Ambroise de Milan à Grégoire de Tours*, Brepols, 2023).
- Delphine Lauritzen annonce la parution prochaine du recueil « Dire le Décor Antique ».
- Florence Garambois-Vasquez annonce la parution d'une édition du *De verecundia* de Coluccio Salutati, en collaboration avec Laurent Baggioni (*Chemins de tr@verse*, 2023).
- Vincent Puech annonce la publication par Sylvain Destephen de *L'Empire post-romain (400-600)* (Éditions Herman, 2023).
- Gabriella Aragione annonce la tenue d'un colloque sur le centon de Proba à Francfort les 21 et 22 novembre 2024.

La séance est levée à 16h50.